

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

RAPPORT 22/32/03/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE AMENAGEMENT ET ESPACE URBAIN -
Concertation, mobilisation et occupation transitoire sur la Place Sébastopol -
Approbation du lancement des études de préfiguration et d'opérations d'urbanisme
transitoire - Approbation de l'autorisation de programme - Financement.**

22-38370-DPETE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de développement harmonieux de la ville, la municipalité souhaite que soit engagée la requalification de la place Sébastopol, partie intégrante du périmètre d'intervention du Projet Partenarial d'Aménagement.

Sur ce site, partie intégrante du périmètre d'intervention du Projet Partenarial d'Aménagement, la ville est compétente pour enclencher la phase pré-opérationnelle, la concertation et les opérations d'urbanisme transitoire.

D'une superficie d'environ 6 000 m², cet espace emblématique du quartier, bordé de commerces, est situé au carrefour de grands axes : la rocade du Jarret, les Cinq-Avenues et le boulevard Chave. La création de cette place, initialement dédiée à la promenade, aux jeux et au repos est issue des travaux d'urbanisme de la ville au XIXème siècle.

Elle est actuellement organisée en rond-point qui dessert les rues Georges, Granoux, Max Dormoy, Monte Cristo, des Orgues et le boulevard Georges Clémenceau. Son large terre plein central, planté et très minéralisé est occupée le matin par un marché alimentaire local et l'après midi par du stationnement. La place de la voiture y est prépondérante. Cet aménagement des années 1980, n'est plus adapté aux aspirations actuelles. ;

Les objectifs poursuivis sont donc de réaliser :

- une place méditerranéenne, inclusive et accessible,
- une place majoritairement piétonne, apaisée, propice au lien social et aux activités ludiques ,
- une place animée par un marché et des terrasses de qualité.

Afin d'engager les études pré-opérationnelles de requalification sur la base d'un programme construit avec l'adhésion de tous, la Ville de Marseille souhaite mettre en œuvre une large concertation vers l'ensemble des acteurs et usagers de la place et initier une stratégie d'urbanisme transitoire qui permettra d'expérimenter de nouveaux usages

Pour ce faire, il est nécessaire que la Ville de Marseille fasse appel à l'assistance d'une maîtrise d'œuvre spécialisée.

La Ville sollicitera tout organisme susceptible d'apporter une aide financière à cette opération.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération relative à la concertation, à la mobilisation et à l'occupation transitoire de la place Sébastopol 4^{ème} arrondissement de Marseille et le lancement des études de préfiguration et opération d'urbanisme transitoire.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme – Mission « Environnement et Espace Urbain » Année 2022– d'un montant de 300 000 Euros (trois cent mille Euros) pour permettre la réalisation de l'opération susvisée

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements